



Règles d'homologation d'un tournoi

Dernière mise à jour : le 22 janvier 2019

Remarque : en cas de différence entre le contenu de la version anglaise de ce document et toute autre version de ce document, la version anglaise prévaudra.

Play! Pokémon – Règles d’homologation d’un tournoi

Table des matières

1. Introduction	2
2. Homologation d’un évènement	2
3. Lieux appropriés	2
4. Nombre de joueurs minimum	3
5. Présence de l’organisateur	3
6. Rapport de l’évènement	3
7. Résultats archivés	4
8. Mise à jour des résultats	4
9. Suspension du rôle d’organisateur	5
Annexe A. Mises à jour du document	6
Mises à jour pour la dernière publication (le 22 janvier 2019)	6

1. Introduction

Ce document est à utiliser en conjonction avec les documents suivants : *Règles générales des évènements*, *Règles et format du JCC*, et *Règles, format et guide des sanctions des Championnats de Jeu Vidéo*. Les Professeurs doivent suivre les règles ci-après lors des tournois homologués.

2. Homologation d'un évènement

Le Pokémon Organized Play encourage les Professeurs à homologuer leur tournoi au moins 14 jours avant la date de l'évènement. Cela donne aux joueurs l'occasion de trouver ce tournoi dans le [Localisateur d'évènement](#), qui recense les tournois homologués.

REMARQUE

Les demandes d'homologation qui nous parviennent moins de 14 jours avant l'évènement risquent de ne pas être approuvées.

3. Lieux appropriés

Le Pokémon Organized Play préfère que les évènements homologués se déroulent dans des magasins de jeux. Nous sommes conscients que ces lieux ne sont pas toujours disponibles aux organisateurs. Pour cette raison, le Pokémon Organized Play accepte que les évènements homologués se déroulent dans d'autres lieux publics, notamment dans des centres de loisirs ou des bibliothèques. Les salles doivent être propres, sûres et ouvertes au public. De plus, les évènements doivent se dérouler dans des espaces laïques pour que tous les participants se sentent bienvenus.

REMARQUE

Les évènements homologués ne peuvent pas se dérouler dans des endroits privés. S'il s'avère que des tournois homologués se déroulent sur une propriété privée ou dans un espace fermé au public, l'organisateur perdra immédiatement tous ses privilèges Play! Pokémon.

Les salles exigeant un ticket d'entrée sont considérées comme ouvertes au public

4. Nombre de joueurs minimum

Pour rester homologué, un tournoi doit compter au moins huit participants, et huit au moins de ces joueurs doivent terminer au moins deux rondes. Si un tournoi rassemble moins de huit joueurs, ou si moins de huit joueurs terminent au moins deux rondes, le Professeur qui l'organise doit indiquer dans son rapport que l'évènement a été annulé.

Dans le cas d'un évènement d'Avant-première comptant moins de huit joueurs, nous conseillons à l'organisateur de le signaler à son contact à l'une des adresses suivantes :

Europe et Afrique du Sud

retailereurope@pokemon.com

États-Unis et Canada

retailerinfo@pokemon.com

5. Présence de l'organisateur

L'organisateur d'un tournoi est le Professeur qui a initialement homologué ce tournoi sur le site web officiel de Pokémon. Cet organisateur est responsable du bon déroulement du tournoi dans le respect des règles et des procédures décrites dans le présent document et dans les autres documents décrivant les règles de base. Pour cette raison, l'organisateur doit être présent lorsque le tournoi se déroule.

Pour de plus amples informations sur les responsabilités de l'organisateur, voir la section 7.5 du document *Play! Pokémon – Règles générales des évènements*.

6. Rapport de l'évènement

Les joueurs veulent connaître rapidement leurs résultats lors d'un tournoi ; il est donc souhaitable que les organisateurs affichent les résultats dans un délai acceptable. Il est primordial de partager les résultats des évènements majeurs le plus rapidement possible, car ces résultats peuvent déterminer les joueurs qui pourront participer à des évènements plus prestigieux tels que les Championnats du Monde Pokémon.

Les résultats d'un tournoi doivent être reçus par Pokémon Organized Play dans les 7 jours suivant l'évènement pour être affichés en ligne sur le [site Pokémon officiel](#). Tout résultat non soumis avant ce délai sera considéré comme étant manquant.

REMARQUE

Si plusieurs rapports sont remis en retard, cela risque de mettre en question les capacités de l'organisateur à gérer d'autres tournois.

7. Résultats archivés

Les résultats d'un tournoi aident le Pokémon Organized Play dans le cas où une infraction doit faire l'objet d'une investigation, s'il s'avère qu'un rapport contient des erreurs, et dans d'autres tâches administratives. Pour faciliter ces tâches, les organisateurs doivent conserver pendant au moins 3 mois les résultats d'un tournoi homologué, et doivent les fournir au Pokémon Organized Play s'ils leur sont demandés.

Le contenu d'un deck ou d'une équipe d'un joueur peut être publié par l'organisateur à tout moment de l'évènement, à condition que cette information soit accessible à tous et que cette publication enrichisse l'expérience de ceux qui assistent à l'évènement ou le regardent. Ceci comprend par exemple, la diffusion en direct d'un match ou la publication d'un article sur l'évènement. Sinon, ces données doivent rester confidentielles jusqu'à la fin du tournoi.

Les listes de deck ou d'équipe doivent être conservées par l'organisateur pendant trois mois, sauf instruction contraire donnée par le Pokémon Organized Play.

Le Pokémon Organized Play se réserve le droit de publier des informations relatives à un tournoi comprenant, sans s'y limiter, les éléments susmentionnés, les transcriptions, les enregistrements audio et/ou vidéo, les sanctions ou récompenses des joueurs, ainsi que toute autre information concernant le tournoi.

8. Mise à jour des résultats

Les résultats d'un évènement peuvent être mis à jour par l'organisateur jusqu'à ce que le tournoi soit marqué comme Inscription terminée. Lorsqu'un tournoi est terminé, les classements et évaluations de chaque joueur sont automatiquement calculés le lendemain.

Si les résultats doivent être modifiés après ceci, l'organisateur doit nous contacter via notre [portail de Service clientèle](#) pour que les résultats soient mis à jour.

Les erreurs dans les identifiants de joueurs peuvent être corrigées par l'organisateur à l'aide de l'option **Remplacer l'identifiant de joueur** jusqu'à 3 mois après la date de téléchargement.

9. Suspension du rôle d'organisateur

Le Pokémon Organized Play se réserve le droit de suspendre ou de mettre un terme à la participation d'un organisateur à toutes les activités du programme Play! Pokémon pour quelque raison que ce soit. La liste des organisateurs suspendus sera affichée sur le [site Pokémon officiel](#) pour informer les joueurs sur les organisateurs qui ne peuvent pas homologuer de tournois Pokémon.

Annexe A. Mises à jour du document

Le Pokémon Organized Play se réserve le droit de modifier les présentes règles, mais également d'interpréter, de modifier, de clarifier ou d'apporter des changements officiels à ces règles, avec ou sans préavis.

Les mises à jour de ce document seront disponibles sur le [site Pokémon officiel](#).

Mises à jour pour la dernière publication (le 22 janvier 2019)

Section	Mise à jour	Détails